

## Défi 9 – Faire des franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

## 1 DESCRIPTION DU PROJET

En heure de pointe, notamment du matin, les routes d'Île-de-France sont congestionnées et les transports en commun saturés. Un déplacement domicile-travail sur trois dure ainsi plus de 45 minutes avec des usagers qui subissent des conditions de transport dégradées, ce qui a des conséquences sur leur travail et plus largement, sur la productivité des entreprises franciliennes. Cette situation impacte également la qualité de vie des Franciliens.

Aujourd'hui, 71% du trafic quotidien en semaine est effectué durant les heures de pointe, en particulier le matin où 90% des déplacements opérés entre 7h30 et 9h30 sont liés au travail ou aux études.

La Région investit massivement dans les infrastructures (3,5 milliards d'euros entre 2015 et 2020) pour accroître l'offre de transports.

Pour autant, les actions sur la demande ne doivent pas être négligées car elles donnent des résultats rapides et importants. Des solutions alternatives comme le télétravail, l'utilisation des tiers-lieux et le lissage des horaires de pointe doivent également pouvoir être mises en œuvre.

Ainsi la mobilisation des entreprises, des administrations et des universités peut jouer un rôle essentiel dans la désaturation du système de transports en adoptant de nouveaux modes de travail.

**Les objectifs :**

- Une amélioration du bien-être pour les franciliens en perdant moins de temps dans les transports
- Une amélioration de la ponctualité et des gains de confort pour les usagers
- Un gain de productivité pour les entreprises
- Un territoire plus attractif

Pour engager les entreprises et les administrations dans la démarche, une charte d'engagements volontaires est mise en place en proposant notamment :

- **1 à 2 jours de télétravail par semaine** pour les salariés pouvant bénéficier du télétravail
- Des **horaires décalés en journée** pour les salariés (socle commun de présence, plage d'arrivée et de départ tolérée, non-imposition de contraintes avant 10h)
- **Des outils de communication à distance** à disposition des salariés
- **La mise à disposition d'espaces de coworking internes ou bureaux temporaires, visioconférence.**
- **Des mesures en faveur du covoiturage pour les salariés se déplaçant en voiture aux heures de pointe** pour les trajets domicile-travail ou autres trajets professionnels

## 2 LES ACTEURS DU PROJET

Porteurs du projet / Financeurs : Région Île-de-France en coordination avec un partenaire local (Etablissement public territorial de Paris La Défense, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et Etablissement public territorial Plaine Commune)

Acteurs : Île-de-France Mobilités, RATP, SNCF, DIRIF, Entreprises et Administrations signataires de la charte

### 3

## VIE ET SUITES DU PROJET

L'expérimentation du lissage des heures de pointe a été lancée sur 3 territoires cibles : La Défense, Grand Paris Sud et Plaine Commune, qui ont chacun des caractéristiques différentes.

**Les expérimentations** sont suivies d'un ensemble d'actions mises en place afin de faire vivre les chartes (atelier d'échanges mensuels, comités de suivi, actions dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité...) ainsi que la mise en place d'indicateurs. Les expérimentations sont en effet assorties de mesures visant à leur évaluation.

Des rencontres bilatérales avec les signataires sont régulièrement organisées afin de maintenir la dynamique enclenchée par la signature des chartes.

### 4

## CONTACT

**Cédric Aubouin**, Chef du Service Mobilités et Politique de Transport, Direction des Transports, Région Île-de-France

**Numa Baccou**, Chargé de mission Lissage des heures de pointe, Service Mobilité et Politique de transport, Direction des Transports, Région Île-de-France

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@iledefrance-mobilites.fr](mailto:pduif@iledefrance-mobilites.fr)